**Clôture financière des projets de développement**

1. Les mesures opérationnelles à respecter dans le cadre de la clôture financière de projets doivent être prises parallèlement au texte normatif de la rubrique [clôture et transition](https://popp.undp.org/fr/node/10501) de la [page gestion des programmes et projets](https://popp.undp.org/fr/taxonomy/term/36)[.](https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=dea4c69a-7909-43f6-8de1-50c95d5a9f3f&Menu=BusinessUnit) [Les directives opérationnelles](https://popp.undp.org/node/3551) pour la clôture financière des projets de développement fournissent une procédure étape par étape ainsi que d'autres informations utiles. Ces lignes directrices doivent être suivies avant que le statut du projet ne soit modifié en « Operationally Closed », car l'apurement des transactions financières en cours peut être effectué principalement lorsque le statut du projet est « On-going ».
2. Les politiques du PNUD exigent que les projets passent les étapes suivantes : en cours ; clôturés sur le plan opérationnel ; et liquidés financièrement. Conformément aux Règlements financiers et Règles de gestion financière du PNUD, la clôture financière doit intervenir dans les 12 mois suivant la clôture opérationnelle. L’état du projet s’affiche dans le module de Quantum (Accueil>Projet>Gestion Financière du Projet) comme suit :

O = En cours

C = Clôturé sur le plan opérationnel

F = Liquidé financièrement.

1. Aucune autre obligation financière (saisie des demandes ou des bons de commande) ne peut être établie ni des dépenses imputées après la clôture opérationnelle du projet. Seules les liquidations d’obligations financières antérieures, les ajustements découlant de la compensation des modalités d’exécution nationales (NEX) ou d’autres avances, le paiement des bons de commande existants, les amortissements et les différences de taux de change sont autorisés.
2. Le Centre mondiale des services partagés (GSSC) est responsable de la clôture financière des projets de développement dans Quantum pour les bureaux de pays regroupés. Les bureaux doivent soumettre une demande UNall au GSSC pour un examen plus approfondi et pour s'assurer que la liste de contrôle d'achèvement du projet est dûment remplie.
3. Le GSSC et les bureaux de pays doivent tenir compte des éléments de clôture importants suivants avant de clôturer financièrement le projet dans Quantum.

**1. Une attribution avec un projet** ; GSSC doit d'abord clôturer l’attribution avant de clôturer financièrement le projet dans Quantum.

2. **Attribution avec plusieurs projets**-

a. si d'autres projets associés sont déjà clôturés financièrement et que le projet est le dernier projet à être clôturé financièrement, clôturez la subvention avant de clôturer financièrement le projet.

b. Si d'autres projets associés associés à une attribution ne sont pas encore clôturés financièrement, l’attribution restera ouvert.

3. **Plusieurs attributions avec un seul projet**

a. GSSC doit d'abord clôturer les attributions avant de clôturer financièrement le projet dans

Quantum.

1. Une fois que tous les projets Quantum sont financièrement clôturés, l’attribution associée doit également porter la mention « Clôturé » dans Quantum. Le Centre mondial de services partagés (GSSC) doit être informé et invité à clôturer le contrat associé créé dans le module Contrats.

Une fois qu'un projet est marqué financièrement fermé et que le contrat d'attribution associé est également clôturé, Quantum empêchera toute autre transaction relative au projet et au contrat d'attribution.

**Désigner un projet comme liquidé financièrement**

1. Il appartient au Gestionnaire de projet de surveiller les activités de projet et de commencer à désigner les projets comme clôturés sur le plan opérationnel, puis liquidés financièrement. Il incombe à l’unité financière de chaque bureau d’examiner les projets en cours et d’en assurer la coordination de concert avec les Gestionnaires de projet pour engager la clôture financière avec le soutien du GSSC. Le temps consacré à la « clôture opérationnelle » d’un projet doit correspondre à la date de fin de ce projet conformément à l’accord de partage des coûts signé ou au descriptif de projet.

1. Le PNUD et le Partenaire de mise en œuvre signent le Rapport combiné de dépenses (Combined Delivery Report, CDR), confirmant ainsi les comptes et les dépenses définitives.
2. Avant que l’état d’un projet ne devienne liquidé financièrement, l’administrateur de programme et le directeur financier doivent remplir la liste de contrôle électronique de «Quantum Project Closure Workbench (Quantum Home>Projects> Project Result and Project Closure workbench>Project Closure Workbench icon» et s’assurer que les projets financés par le partage des coûts ont un solde nul. La liste de contrôle doit être signée par le Résident

Le Représentant/Chef de Bureau ou un haut -fonctionnaire désigné par le Représentant résident/Chef de Bureau.

1. Pour les projets entièrement financés par les **ressources de base ou le fonds en fiducie spéciale**, ils doivent être désignés officiellement comme « liquidés financièrement » dans Quantum.
2. Pour les projets financés en totalité ou en partie par le **partage des coûts**, la dernière étape consiste à examiner le solde restant du partage des coûts.

1. Conformément au Grand livre général, le solde du partage des coûts figure dans le rapport de répartition des coûts (Rapports de l’ONU>Rapports sur la gestion des projets>Analyse des porte-folios) ou dans le rapport UN\_FUND\_STATUS (Rapports de l’ONU>Rapports de gestion financière>Rapports de gestion budgétaire). Le solde restant doit être examiné en fonction du fonds, du projet et du donateur.

1. En cas de confusion entre les déficits et les excédents au niveau des donateurs, transférer les dépenses des déficits aux excédents pour les ramener à zéro, dans la mesure du possible.

1. Si lesdits déficits au niveau du projet ou du donateur subsistent, les étapes suivantes doivent être respectées :
2. Transférer un autre financement du programme (autre donateur) au projet.
3. Transférer un financement extrabudgétaire au projet.
4. Si les déficits subsistent, engager les procédures visant à imputer sur le montant ciblé pour l’allocation des ressources de base (Target for Resource Assignment from the Core, TRAC) actuelles ou futures, ou sur le fonds 11888 et le fonds 11890. Cette mesure n’est prise qu’au terme d’une consultation approfondie avec les autorités du pays du programme. Contacter le Bureau de gestion des ressources financières pour des conseils, le cas échéant.

1. En cas d’excédent, celui-ci doit être remboursé aux donateurs ou transféré au titre d’un autre projet avec l’autorisation du donateur. L’accord de contribution conclu avec le donateur régira les mesures à prendre, y compris lorsque le donateur autorise le PNUD à conserver des sommes inférieures au seuil défini. Consulter[Remboursement aux donateurs](https://popp.undp.org/fr/node/11431)ou [Transferts lorsque les soldes imprévus ne sont pas restitués.](https://popp.undp.org/node/11156)

1. Lorsque le solde du partage des coûts d’un projet est nul, ledit projet doit être officiellement désigné comme « liquidé financièrement » dans Quantum.

15. Cliquer sur ce [lien](https://popp.undp.org/fr/page-de-politique-generale/gestion-du-transfert-de-flux-de-tresorerie-programme-des-nations-unies)  pour plus de précisions sur le Bureau du Fonds en fiducie spéciale Pluripartenaires (Multi-Partner Trust Fund Office, MPTFO). Les directives de fonctionnement pour les projets MPTF peuvent être trouvées dans ce [lien](https://popp.undp.org/document/operating-guidelines-mptf-projects-implemented-undp-country-offices).

**Inverser la clôture financière de projets dans Quantum**

1. Les demandes ayant pour objet d’inverser l’état d’un projet liquidé financièrement dans Atlas doivent être adressées à [UNAII](http://undp.service-now.com/unall). Pour le soutien informatique via UNAll, utiliser le service "[Create Incident](http://undp.service-now.com/unall)" dans le [portail de gestion des services UNall](http://undp.service-now.com/unall). Le bureau sera invité à expliquer pourquoi le projet a été clôturé de façon prématurée et à dire si l’état du projet doit être inversé.

1. Si le donateur avait déjà été informé de la clôture du projet, celui-ci ne peut être approuvé pour réouverture, sauf si le Chef de la Division de la comptabilité décide de rouvrir le projet pour cause d’ajustements assez importants.

1. Les projets liquidés financièrement ne sont rouverts que dans de rares circonstances. En règle générale, le projet ne doit être rouvert que si son état avait été modifié dans Quantum sans que le CDR définitif ait été signé et à condition que les frais en suspens soient considérables. Toutefois, si le CDR définitif est signé par toutes les parties, confirmant ainsi les comptes financiers et les dépenses définitives du projet, les frais/crédits supplémentaires devraient être imputés au compte divers (se reporter à la Règle financière 126.10) plutôt qu’au projet. Tous les frais/crédits imputés au compte divers doivent faire l’objet d’une justification en bonne et due forme et être approuvés par le Chef de la Division de la comptabilité. Les FAQs concernant les raisons pour lesquelles les projets financièrement clôturés sont rouverts, le montant du solde correct et d'autres informations utiles se trouvent dans [le SharePoint de clôture des projets](https://undp.sharepoint.com/teams/OFRM_Archive/fbp/fbat/SitePages/ProjectClosure.aspx).
2. Le Gestionnaire de projet assume la responsabilité globale de clôture des projets.

***Disclaimer:*** *This document was translated from English into French. In the event of any discrepancy between this translation and the original English document, the original English document shall prevail.*

***Attention:*** *En cas de divergence entre les textes français et anglais de cette politique, le texte anglais fait foi, sauf disposition expresse écrite contraire*.